

Suffrages exprimés, 11,500, dont la majorité absolue est 5,750.

Ont obtenu : MM. Debuchy (Désiré) 6,223 voix.

M. Debuchy a été proclamé député, comme ayant réuni un nombre au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Trois propositions sont jointes au dossier. Par la première, datée du 24 octobre, six électeurs de la commune de Roncq, dont les signatures ne sont pas légales, affirment :

1° Que le garde-champêtre Desailly a donné un caractère officiel à la candidature de Debuchy, en accompagnant le distributeur des bulletins de la candidature ; 2° Qu'une circulaire de M. Debuchy, sur papier blanc, a été affichée dans les principales rues de la ville ; 3° Que les journaux contenant des nouvelles alarmantes et affirmant que voter pour le concurrent de M. Debuchy, c'était voter pour la guerre, ont été distribués dans les établissements publics de la circonscription.

La deuxième proposition, portant également la date du 24 octobre, émane de cinq électeurs de la commune d'Helain, dont les signatures ne sont pas légales.

Les protestataires déclarent : 1° Que le distributeur des bulletins de M. Debuchy les remettait aux électeurs en disant : « De la part de M. le maire, » donnant ainsi au candidat un caractère officiel ; 2° Que le curé est monté en chaire, à quatre messes consécutives, le jour même du scrutin, pour patronner — sans citer, il est vrai, aucun nom propre, mais de manière à être compris — la candidature de M. Debuchy, qui aurait ainsi bénéficié d'au moins 150 voix ; 3° Que le nouveau M. Debuchy a fait conduire en voiture, par son frère, dans la salle du vote deux électeurs impotents et idiots ; que l'un a pris dans la poche de chacun d'eux le bulletin qu'on y avait mis et que ce sont ces bulletins qui ont été présentés au président du bureau d'élection ; 4° Que des journaux hostiles à la République, tels que la Gazette de Tourcoing et le Véritable Français, contenant des nouvelles alarmantes et affirmant que voter pour le concurrent de M. Debuchy était voter pour la guerre, ont été distribués gratuitement chez les particuliers et dans les établissements publics ; 5° Que, malgré d'incessantes réclamations, l'administration municipale s'est refusée à changer la salle du scrutin actuelle contre une plus grande ; cette salle étant si exigüe que les membres du bureau ont peine à y trouver place et que l'électeur ne peut y voter librement et circuler autour du bureau pendant le dépouillement.

Enfin, la troisième proposition, datée du 25 octobre, est de Léon Ducrocq, concurrent de M. Debuchy. M. Léon Ducrocq reproduit les griefs contenus dans les deux précédentes propositions et se plaint, en outre, de quelques petites irrégularités qui n'auraient pas toutes été rectifiées par la commission de recensement, mais qu'il avoue lui-même ne produire qu'une légère différence.

« Si je m'en rapporte, dit-il, aux renseignements fournis par les électeurs, je trouve que le nombre des voix qui auraient dû être attribuées en raison des bulletins sur lesquels le nom de mon concurrent avait été écrit, est de 22 dans le milieu, et au total de 32 dans les différentes communes de la circonscription. » (Sui le détail par commune.)

La majorité de M. Debuchy se trouverait ainsi réduite à 602 voix. Un déplacement de 402 voix aurait suffi à empêcher enlever la victoire, et M. Ducrocq prétend qu'il en aurait été ainsi, sans la pression des maires, l'intervention du clergé et d'un certain nombre de fonctionnaires d'un ordre très secondaire, et sans les manœuvres de la dernière heure, au nombre desquelles il fait figurer des faits sans importance ou parfaitement autorisés. Mais M. Ducrocq n'apporte d'ailleurs aucune preuve à l'appui de ses plaintes.

Ce ne sont que des « on dit », de simples allégations auxquelles votre 7^e bureau n'a pas cru devoir s'arrêter.

M. Debuchy, écartant avec raison le point relatif à la distribution des bulletins, qui ne saurait être pris en considération par tous ceux qui respectent la liberté de la presse, a répondu de la manière la plus complète à tous les griefs contenus dans les propositions.

Les réclamations des protestataires de Roncq qu'il oppose les déclarations de treize électeurs de cette commune, dont les signatures sont légalisées, et qui, après avoir nié l'intervention du garde-champêtre Desailly, et nié, à aucun degré, l'intervention de M. Dutailly, d'une circulaire sur papier blanc, et de la pression exercée par les sœurs sur dix vieillards de l'hospice qui ont voté librement, affirment que jamais les élections n'avaient été faites dans la commune de Roncq, avec plus de dignité et d'indépendance.

Aux allégations des cinq protestataires de la commune d'Helain, M. Debuchy oppose la déclaration de douze électeurs de cette même commune, dont les signatures sont légalisées. Ils affirment que le maire s'est borné à prescrire les mesures légales pour assurer la légalité des opérations électorales et n'est, à aucun degré, intervenu dans la lutte pour influencer les électeurs ni directement ni indirectement ; que le curé s'est borné à blâmer les abstentions et à recommander aux électeurs de voter librement, sans préoccupation des intérêts de la religion ; que s'il est vrai que le neveu de M. Debuchy a fait conduire en voiture, sur leur demande, deux électeurs impotents et librement leur conseil, qu'on ait dû les aider à monter l'escalier qui conduit à l'assemblée de vote, ils n'étaient cependant pas impotents au point de ne pouvoir retirer de leur poche et présenter eux-mêmes et librement leur vote, et n'avaient aucune réclamation n'ayant parvenu à la mairie au sujet de la salle du scrutin qui, pour n'être pas grande, n'est cependant pas si exigüe que les adversaires de M. Debuchy et de son frère ont prétendu à la fin du vote, et bon nombre d'électeurs y circuler pendant le dépouillement.

M. Debuchy a encore produit : un certificat de l'imprimeur Vanvaerebeke, de Tourcoing, et les certificats des affiches des communes de Roncq, Helain et Mousvaux, constatant que toutes les affiches de M. Debuchy étaient sur papier de couleur.

Enfin M. Debuchy a joint à ces attestations un exemplaire de chacune de ces affiches de couleurs différentes.

En résumé, onze électeurs seulement, appartenant à deux communes, ont protesté contre l'élection de M. Debuchy et ont présenté que des allégations sans

importance réelle, aussitôt contredites par un plus grand nombre d'électeurs, et sans aucun résultat.

Pas un acte de violence, pas un acte de corruption n'a été relevé contre les agents de notre honorable collègue qui a obtenu sur son concurrent une majorité de 5,750 voix.

En conséquence, messieurs, votre 7^e bureau vous propose la validation de l'élection de M. Debuchy, qui, ayant déjà fait partie des assemblées législatives, est dans les conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

(Les conclusions du bureau sont mises aux voix et adoptées. — M. Debuchy est admis.)

M. l'adjutant des sapeurs-pompiers de Roubaix se lèvera tous les jours de 11 heures à midi, dans la grande salle de l'Hôtel des Pompiers à la disposition des personnes qui désireraient se faire expliquer le fonctionnement des avertisseurs d'incendies.

Maison fondée en 1828
SPECIALITE DE CURAÇAO
LIQUEURS SUPERBES ET FINEES
GHEQUIN-BOUSSET, 5, place St-Martin, Lille
Se défer des institutions, voir la marque de
10 Médailles et Diplômes d'Exposition
Exposition des Sciences appliquées à l'Industrie, Paris 1876

Cour d'assises du Nord
Présidence de M. HIRON, conseiller à la cour de Douai
Assesseurs : MM. DELAY et LEROY, conseillers.
Audience du 15 novembre 1881

Vol qualifié
Blondeau est condamné à quinze mois de prison.
Défenseur Me Plouvier.

Attentats à la pudeur
L'accusation reproche à Mahieu Henri, ouvrier maçon à Bergues, divers attentats à la pudeur sur ses enfants de deux sexes. M. Henry présente sa défense. L'accusé est condamné à quatre ans de prison.

Vois qualifiés.
Les prévenus sont les nomme Heyman, Jean-Baptiste, né à Bruxelles, demeurant à Lille, et Lantier, Jules, ouvrier tailleur, ex-dernier originaire de Lille, a été déjà condamné de nombreuses fois, évadé de la prison militaire de Neuf-Chatou en mars 1880, et condamné à dix ans de travaux forcés pour ce fait, et s'était réfugié à l'étranger ; mais il revient à Lille, où il fit la connaissance de son co-accusé.

Dans la nuit du 22 au 23 août, les deux inculpés commirent un premier vol dans la commune portant le numéro 18 de la rue de la Piquerie ; ils prirent divers outils servant au nommé Cottignies, cordonnier ; dans la journée du 4 août, ils montèrent au premier étage d'une maison de la Place de l'Étoile, où ils enfoncèrent la porte du nommé Delvas et emportèrent des effets d'habillement et des bijoux ; enfin, dans la nuit du 24 au 25 août, ils parvinrent à s'introduire, après avoir brisé la grille d'entrée, dans la cave de la dame Capella, habitant la maison numéro 13, rue des Fossés, où ils burent une certaine quantité de vin, et emportèrent plusieurs bouteilles.

Les deux accusés avouent bien les deux premiers vols, mais ils nient le dernier. Des témoins viennent affirmer les avoir vus dans un estaminet la nuit du 24 août porteurs de bouteilles qu'ils ont vidées. Le cocher de la maison de la rue de la Piquerie, qui se clients étaient porteurs de bouteilles, enfin, le cadenas cassé chez la Vve Capello a été retrouvé dans l'estaminet à la place où ils se sont assis.

Les accusés Heyman et Lantier ont été condamnés à huit ans de réclusion.

Audience du 16 novembre
1^{re} affaire. — Abus de confiance.
L'accusé répond au nom de Leblanc Paul, commis-associant, demeurant en dernier lieu à Cambrai (Nord). Son affaire fut jugée correctionnellement par le tribunal de cette ville. L'inculpé fut condamné pour abus de confiance, mais il revint sur appel devant la cour de Douai qui se déclara incompétente. Par un arrêt en date du 21 juillet dernier, la cour de cassation a dévisé l'affaire à la chambre des mises en accusation de la cour d'appel de Douai, qui l'a renvoyé devant la cour d'assises du Nord. Voici les faits reprochés à Leblanc.

Le 18 mars, le sieur Carrel, marchand de chaussures, quittait Cambrai où il exerçait le débitage de marchandises en liaison à son employé, Paul Leblanc, le soin de le conduire. — Leblanc avait lui-même remis le montant, après avoir touché l'acquit d'une traite de 20,000 francs, devant échoir quelques jours plus tard.

Leblanc avait reçu de M. Carrel, un appoint de 1600 fr. pour effectuer ce paiement. Cette somme, jointe au montant de la traite, fut remise par le commis à Leblanc — 550 fr. environ — devant permettre à l'inculpé d'acquiescer la dette de son patron.

Le traité, hors de sa présentation, fut présenté à Leblanc, et il gagna la Belgique, d'où la justice française l'a fait extraditer.

La défense est présentée par M. Hattu. L'audience continue.

— Valenciennes. — Deux cordiers de l'établissement de M. Naut, au Vert-Gazon, ont aperçu dimanche, vers midi et demi, un individu qui sortait de l'établissement et se dirigeait vers le ramener sur la berge.

L'identité du noyé a été établie sans difficulté. C'est un soldat de 25 ans, originaire de Nancy, où il était en garnison, était venu passer trois mois, en congé de convalescence, chez ses parents, à Verchalin. Il se nommait Emile Parent.

On a retrouvé sur le malheureux son portefeuille, contenant quelques argent, son livret militaire et son congé de convalescence.

— Nomain. — On écrit de Nomain : « Les travaux de la nouvelle voie ferrée se dirigent directement sur Tournai, par Orchies et Nomain, avançant rapidement. Tous les voyageurs se rendant à Tournai peuvent déjà remarquer la magnifique rambla qui sort de la ligne d'Orchies à Avesnes et se perd dans le lointain pour arriver à la frontière. Il paraît qu'en différents points de la Belgique les travaux sont poussés avec la même activité et on assure qu'avant deux ans la voie entière sera livrée à la circulation. »

— Lillers. — Par décret inséré au Journal officiel d'aujourd'hui, les électeurs du canton de Lillers sont convoqués pour le dimanche 4 décembre prochain à l'effet d'élire leur représentant au conseil général, en remplacement de M. Fanien, démissionnaire.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 14 novembre. — Jules Verpaecke, rue de Tilleul, 83. — Clémentine Desmet, rue de Tilleul, 83. — Anselme Debruyne, boulevard d'Armentières, 5. — Jean-Baptiste Traversier, 3, cour Haguette. — Julia Duparcq, rue d'Italie. — Les Couckes, rue

des Arts, 192. — Paul Welcomme, rue des Arts, 35. — Jeanne Deroy, rue de la Croix, maisons Wirtel et Hermance Desmarck, rue des Charpentiers, 10. — Céline Biffart, rue de Contrail. — Jeanne Mazurelle, rue St André. — Angèle Ghekiere, rue de Jemmapes, cour Bessière.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 14 novembre. — Adolphe Detricux, 21 ans, ménager, rue Pavée, 33. — Ernest Wedoux, 15 ans, sentier de Ballon, maisons Roussel, 4. — Théodore Dujardin, 43 ans, ardeur, rue des Longue-Haies, cour Dabaisins, 10. — Céline Inghele, 9 jours, rue des Longue-Haies, cour Deconck, 11. — Antoine Dujardin, 53 ans, dans le canal près le pont de la République. — Edmond Carpentier, 4 heures, Hôtel-Dieu.

MARIAGES du 14. — Hercules Dumont, 30 ans, fleur, et Rosine Selosse, 38 ans, couturière. — Louis Ghysels, 38 ans, maçon, et Virginie Belsyn, 44 ans, ménagère. — Pierre Salmey, 25 ans, journalier, et Séverine Vandebesché, 25 ans, bobineuse.

Etat-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 10 novembre. — Arthur Vienna, rue Delhaye. — Joseph Serrou, rue de la Laitie. — Edouard Renard, Blanc Louis, rue d'Asselin, Phalempin. — Odo Depreire, Croix Rouge, Phalempin. — Théodore Clarisse, Marlière.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 10 novembre. — Ombelle Defournant, 2 mois, chemin des Mottes. — Germaine Leprieux, 3 mois, Phalempin. — Amandine Rose, 57 ans, 6 mois. — Ivon Viaux, 61 ans, Croix Rouge. — Julien Parmentier, 7 ans, chemin des Carliers. — Sabine Luyart, 43 ans, Croix Rouge.

CONVOI FUNEBRES ET OBITS
Les amis et connaissances de la famille PARENT-DELFOSSE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Isabelle-Françoise DELFOSSE, épouse de Monsieur Albert PARENT, décédée à Lannoy, le 14 novembre 1881, dans sa 24^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le jeudi 17, à 11 heures, en l'église de Lannoy, 3 heures, Phalempin.

Les amis et connaissances de la famille MOURAUX-LEVESRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Jean-Baptiste MOURAUX, constructeur-mécanicien, décédé à Roubaix, le 16 novembre 1881, dans sa 79^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le jeudi 17 novembre 1881, à 9 heures, aux VIGILES qui seront chantées le même jour, à 5 heures du soir, et au CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le vendredi 18 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Tourcoing, (près l'Union).

Les amis et connaissances de la famille DUBOIS-DEVILLE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Céline DUBOIS, décédée à Roubaix, le 15 novembre 1881, dans sa 41^e année, sont priés de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au CONVOI ET SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le vendredi 18 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — Réunion à l'Hôtel-Dieu.

PRIX DU PAIN
POUR SERVIR DE RÉGLES AUX BOULANGERS
Pain de ménage.
Composé de deux litres de blé blanc et d'un tiers de blé roux ou maux.

Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 0,38 00
Pain blanc.
Composé comme précédemment, avec extraction de la mouture, et de la même quantité de fleur.

Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 0,43 00
Pain de fleur, dit pain français.
Composé de fleur de première qualité.

Le pain de 125 grammes est taxé à 0,05 625
Les deux pains, à 0,11 25
Les quatre pains, à 0,22 50
Les huit pains, à 0,45 00
Fait à l'hôtel de la Mairie de Roubaix, le 9 novembre 1881.

Le Maire, A. Ryo, adjoint.

ÉPIGRAMME. — MERCREDI 16 NOVEMBRE. — Sainte Gertrude, vierge. 1698. — ÉTABLISSEMENT DANS TOUTS LES DIOCÈSES D'UN PREMIER BIEN MURIS POUR ÉLÈVES LES VERTS A SOIR. — L'industrie de la soie d'Europe est en France. Sous Henri IV, on comptait rien qu'à Tours trois mille métiers à soie et l'on exportait pour six millions de soieries par an.

Belgique
Les caisses sont vides
Un journal libéral de Bruxelles, le National, assure que les caisses de l'Etat sont vides.

« De grandes dépenses, dit-il, sont faites journellement pour le personnel de l'enseignement ; les postes, les chemins de fer, les dépenses pour les employés des autres ministères. Cette feuille cite par exemple les vérificateurs des communes de Bruxelles, auxquels est refusé un avancement dit parce qu'il n'y a pas d'argent pour les payer. »

« Il en est, en effet, parmi eux, dit le National, qui attendent un avancement depuis quatre ou cinq ans. Bien qu'ils soient signalés en chaise, c'est-à-dire au premier degré, et qu'il ait toujours été réglé d'accorder, dans ces conditions des promotions après trois ans de fonctions. »

Pour les employés du ministère de l'Instruction publique, pour les inspecteurs, qu'on a multipliés outre mesure, pour les maîtres et les maîtresses de toutes catégories, pour les instituteurs, il y a de l'argent. Beaucoup d'inspecteurs gagnent certainement plus de quinze mille francs par année, et il y a peu d'instituteurs qui n'aient pas plus de deux mille francs tout pour eux. — Hen pour les employés qui rendent des services aux pays et qui ont droit à de l'avancement.

— S. A. R. le prince Léopold duc d'Albani, fils cadet de la reine d'Angleterre, dont nous avons annoncé l'arrivée à Paris, il y a trois jours, a quitté hier soir la capitale, pour se rendre en Hesse-Darmstadt, où il va visiter le tombeau de sa sœur, la princesse Alice.

Dans la journée, le Prince avait été à l'Élysée, faire ses adieux à M. Jules Grévy, qui lui a ensuite rendu sa visite à l'hôtel Bristol.

— On écrit de Saint-Nazaire, 14 novembre : « Hier soir vers 9 heures, le nommé Toppet François, âgé de 25 ans, boucher à Saint-André, rue Saint-Nazaire, a dans une rixe, ouvert d'un coup de casse-mottes, le crâne à James René, cultivateur. »

« La mort a été instantanée. La victime n'a laissé six enfants en bas-âge. Le meurtrier est arrêté. »

— On écrit de Saint-Nazaire, 14 novembre : « Hier soir vers 9 heures, le nommé Toppet François, âgé de 25 ans, boucher à Saint-André, rue Saint-Nazaire, a dans une rixe, ouvert d'un coup de casse-mottes, le crâne à James René, cultivateur. »

« La mort a été instantanée. La victime n'a laissé six enfants en bas-âge. Le meurtrier est arrêté. »

— On écrit de Saint-Nazaire, 14 novembre : « Hier soir vers 9 heures, le nommé Toppet François, âgé de 25 ans, boucher à Saint-André, rue Saint-Nazaire, a dans une rixe, ouvert d'un coup de casse-mottes, le crâne à James René, cultivateur. »

« La mort a été instantanée. La victime n'a laissé six enfants en bas-âge. Le meurtrier est arrêté. »

— On écrit de Saint-Nazaire, 14 novembre : « Hier soir vers 9 heures, le nommé Toppet François, âgé de 25 ans, boucher à Saint-André, rue Saint-Nazaire, a dans une rixe, ouvert d'un coup de casse-mottes, le crâne à James René, cultivateur. »

« La mort a été instantanée. La victime n'a laissé six enfants en bas-âge. Le meurtrier est arrêté. »

avec M. Paul de Cassagnac, est beaucoup plus grave qu'on ne l'avait supposé au premier moment.

M. de Montebello est en proie, depuis hier, à une fièvre des plus violentes et un phlegmon se serait déclaré au-dessus de l'aisselle.

Trop fièvre, tel est le titre d'un nouveau roman de Louis Dreyer, appelé à retrouver sous sa nouvelle forme le grand succès qui accueillit sa publication en feuilleton dans le Figaro. Des caractères attachants et originaux, une intrigue intéressante et neuve, une forme littéraire des plus séduisantes, concourent à l'attrait de ce charmant volume qui vient de paraître chez l'éditeur Calmann Lévy.

La Revue générale d'administration donne quelques renseignements sur les appointements des ministres, dans les principaux Etats de l'Europe.

Le plus important des ministères, par le nombre des agents qui y rattachent, est celui des finances, et il fait l'objet de ce qui suit :

« En Italie, en Belgique, le ministre des finances touche 25,000 francs ; dans l'Autriche cisleithane, le traitement du ministre équivaut à 49,382 francs, et en Prusse à 40,000 fr. »

« Le chancelier de l'Éclaircissement, en Angleterre, touche 127,500 francs. »

« En France, les traitements des divers ministres sont les mêmes ; ils étaient de 100,000 francs sous l'Empire. Aujourd'hui, ils sont de 60,000 francs. »

« En Suisse, les membres du Conseil fédéral ne touchent que 12,000 francs et le président de la Confédération 15,000 francs. »

Ce sont les appointements les moins élevés de toute l'Europe.

« Pauvres fumeurs, il sera dit qu'on ne les laissera pas tranquilles ! La société contre l'abus du tabac vient de faire un concours, pour l'année 1881, d'un prix de 100 francs et d'un prix de 300 francs. »

En outre, des médailles de vermeil, d'argent et de bronze seront décernées pour mérites divers tendant tous au même but : Faire ressortir, avec preuves à l'appui, les funestes effets du tabac l'insuffisance de l'habitude excessive du tabac déterminé sur le moral, le caractère et les rapports sociaux des fumeurs. Les lauréats sont bien capables de consacrer le produit de leurs prix à l'achat d'excellents cigares.

Choses & Autres
Exact : Un inventaire, dressé dernièrement par un huissier et ainsi : « Un veau gras. »

« Un deuxième moyen, » Un troisième raisonnable, » Un quatrième, sur lequel man clerk et moi nous sommes assis. »

« Le loi de peu de valeur. »

Guillouard se plaint d'avoir deux maladies : la grippe et le rhume.

Ce qui me console, disait-il l'autre jour à un ami, c'est que fatalement l'un de ces maux me guérira de l'autre, puisqu'il est reconnu que la grippe creuse la pierre !

Un ouvrier se présente devant le caissier de son patron : « Seriez-vous assez bon, dit-il, pour me donner un léger avancement ? »

« C'est défendu, répond le caissier. — Une toute petite avance ? »

« Je n'ai plus que six francs pour aller à la fin du mois. »

« Eh bien ! n'y allez pas. »

NOUVELLES DU SOIR
Voici le sommaire du Journal officiel d'aujourd'hui :

Décrets convoquant les électeurs du canton de Nantes (Loire-Inférieure), du 4^e canton de Nantes (Loire-Inférieure), de Savonnières (Loire-Inférieure), de Lille (Pas-de-Calais), de Bignon (Saône-et-Loire) et d'Alby (Tarn), à l'effet d'élire leur représentant au conseil municipal.

Décrets convoquant les électeurs des cantons de Breton (Ain), de Saint-Glaude (Jura), de Saint-Sauveur-Vieux (Manche), de Bar-le-Duc (Meuse) et de Boisy-Saint-Léger (Seine-et-Oise), à l'effet de nommer leur conseiller d'arrondissement.

Décret nommant le chef d'état-major général du ministre de la guerre.

Décrets portant promotions dans le corps de commissaires de la marine.

Équateur accordé à un consul.

PATRIE NON OFFICIELLE. — Nouvelles et correspondances étrangères.

AVIS DE CONCOURS pour le grade de conducteur des ponts-et-chaussées.

entre la majorité de la Chambre et M. Gambetta d'une part et le Sénat ; M. Jules Grévy, M. Jules Ferry, M. de Freycinet, d'autre part.

L'attitude du Sénat
Paris, 15 nov., 7 h. 35 soir.
M. Gambetta, qui avait depuis quelque temps gagné beaucoup de terrain dans la gauche du Sénat, l'a reperdu en un seul jour ; on est peu satisfait, au Luxembourg, du nouveau cabinet et le Sénat est représenté par M. Cazot seul, sur douze ministères.

La plupart des sénateurs comptent sur la présence de MM. Léon Say et de Freycinet dans le cabinet.

La présence de M. Cazot seul, quelles que soient l'estime et la sympathie dont il est entouré, ne les rassure pas entièrement sur l'esprit dans lequel le cabinet abordera l'épineuse question de la révision.

Lorsque M. Cazot a lu la déclaration du gouvernement, quelques applaudissements l'ont accueilli à gauche.

Le nouveau Cabinet devant la Presse
Paris, 16 novembre.
Les journaux trouvent généralement le programme ministériel trop vague.

La République française prend le contraire. Elle dit : « Le programme n'est pas vague, mais concis. »

On est gambettiste ou on ne l'est pas !

Le nouveau chef d'Etat-Major général
Paris, 16 novembre.
Le Voleur dément la nouvelle que M. Hancock remplacerait M. Caméacé à la préfecture de police.

Le nouveau chef d'Etat-Major général
Par décret du Président de la République, en date du 15 novembre, le général de division de Miribel, commandant la 28^e division d'infanterie (le corps d'armée), a été nommé chef d'état-major général du ministère de la guerre, en remplacement de M. le général de division Biot, mis en disponibilité sur sa demande.

Le choléra en Asie
Constantinople, 15 novembre.
Une dépêche officielle de Djeddah, arrivée ici, confirme que le choléra est arrivé de la mer à La Mecque. Du 2 au 6 novembre, il y a eu 633 morts.

De nombreux cholériques se trouvent parmi les pèlerins venant de Djeddah.

Elections en Allemagne
Berlin, 15 novembre.
Le nombre de ballottages est, comme on sait de 103. Les résultats des scrutins sont déjà connus : 8 sont favorables aux vieux-conservateurs, 4 aux conservateurs libéraux (parti de l'Empire), 2 au centre, 17 aux libéraux-nationaux, 2 aux libéraux ne formant partie d'aucun groupe déterminé, 14 aux social-démocrates, 23 aux progressistes, 4 aux démissionnaires, 13 aux socialistes, 3 aux Polonais, aux particularistes et aux Danois, 1 résultat est encore indéfini.

DERNIÈRE HEURE
L'ambassade de Berlin
Paris, 16 novembre, 2 h. 45 soir.
Le bruit se répand que M. le marquis de Noailles remplacerait M. le comte de Saint-Valler, à Berlin.

Les traités de commerce franco-anglais
Londres, 16 novembre.
La chambre de commerce de Manchester a adressé à lord Granville, un mémoire demandant que l'Angleterre repousse tout traité avec la France, tant que celle-ci ne sera pas disposée à faire de nouvelles réductions sur les droits fixés par les Chambres françaises.

Bulletin du Commerce
Avers, 16 novembre, 4 h. 50 s.
On a présenté aujourd'hui 2178 balles, laine de la Plata.
1667 balles ont été vendus.
Les prix sont inchangés.

Telegrammes de MM. Reinemund et Van der Velde du Havre, communiqués par Jules Gauet

COTONS
Havre, 16 novembre.
Cours de clôture de New-York du 15 novembre.
Nov. déc. janv. fév. mars avril mai juin 11.71 11.81 12.02 12.20 12.38 12.51 12.62 12.73

Ventes du jour : 130,000 balles. — Marché soutenu.
Recettes du jour : 36,000 balles contre 42,000 en 1880.

Total de la semaine : 102,000 balles contre 131,000 en 1880.

SAINDOUX
Havre, 16 novembre.
Cours de clôture de New-York du 15 novembre.
Nov. déc. janv. fév. mars avril mai juin 11.45 11.52 11.67 11.77 11.85 11.92 12.02 12.25

Roubaix, le 16 novembre 1881.

COTONS
Le Havre, 15 novembre.
Cotons (clôture) bonne demande, prix très fermes. Ventes de la journée 3400 b.

On cote très ordinaire Louisiane sur janvier-mars 79 les 50 kilos.

Cotons (clôture du marché.) — Ventes de la journée 12,000 balles dont 2000 pour la spéculation et l'exportation et 10,000 pour la consommation.

Marché ferme. D'hollerah et Américains en hausse de 1/16.
Importations 18,000 b.

Marsaille, 14 novembre.
Cotons fermes. Ventes, 100 balles Tarsous Machines nouveaux à 130 les 100 kilos.

SAINDOUX
Avers, 15 novembre.
Froments fermes, prix en hausse de 0,25. Seigles, calmes.

Pétrole tendance calme. Disponible 36,50. Café-janv. 58,50. Cacaos. Tendances. On a vendu 1400 sacs Rio de 24 1/2 à 28 cents et 500 Sants à 30 1/2 cents le 1/2 k. acq.